

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

L'année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Nous publions dans une autre partie de ce numéro le rapport de la 31e assemblée générale annuelle de cette banque.

Dans notre numéro précédent nous avons sommairement indiqué les résultats de l'exercice que cette institution vient de présenter à ses actionnaires.

Comme l'ont expliqué le Président, M. F. X. St-Charles et le gérant-général, M. J. A. Prendergast, les bénéfices réalisés par la banque sont dus aux bienfaits de la Providence qui a favorisé le Canada par une abondance de récoltes, et a fait souffler sur ce pays une ère de prospérité dont nous devons la remercier.

Nous ajouterons que la Providence ne vient en aide qu'à ceux qui savent s'aider eux-mêmes. Et c'est parce que le Président, le Bureau de Direction, les officiers et employés de la Banque d'Hochelega travaillent de tout leur cœur à la prospérité de cette institution que la prospérité dont jouit le pays se fait sentir chez elle.

Il suffit de jeter un coup-d'oeil sur les quelques remarques présentées par le gérant-général pour se convaincre des progrès rapides de la Banque d'Hochelega.

La courte revue qu'il fait des dix dernières années en quelques chiffres nous montre que les succès ont été constants; chaque année, nous le savons, a été une année de succès pour la Banque d'Hochelega, bien que, pendant ces dix ans, le Canada n'ait pas compté que des années réellement prospères.

Nous pouvons donc dire que le développement des affaires de la Banque d'Hochelega et les résultats heureux auxquels chaque année applaudissent les actionnaires et les amis de cette institution sont dus surtout au dévouement, à la sagesse, à la prudence et à l'habileté de ceux qui en dirigent les destinées.

Comme l'a fait remarquer le Président, les pertes durant l'année ont été minimales et leur faible proportion équivaut à une augmentation des profits.

Mais pour avoir peu de pertes, même dans les bonnes années, il faut exercer de la prudence, du jugement, n'accorder crédit qu'à bon escient, ne rien livrer au hasard, mais opérer aussi sûrement qu'il est possible de le faire, en un mot mettre en pratique les leçons de la science et de l'expérience financières.

C'est en suivant cette voie saine que la Banque d'Hochelega a pu surmonter les difficultés des mauvaises années et passer à travers les crises sans jamais suspendre ses paiements, ni diminuer son capital, comme tant d'autres banques ont été dans l'obligation de le faire.

Un des actionnaires de la banque, par les questions qu'il a posées à l'assemblée générale, a attiré des réponses du Président et du gérant-général qui, à en juger, par les chaleureux applaudissements des actionnaires présents, ont eu leur entière et significative approbation.

C'est, en effet, avec une vive approbation qu'ils ont entendu les explications relatives aux titres déposés en Angleterre comme réserve immédiatement réalisable. Ils ont compris cette haute mesure de prudence qui met la banque à l'abri des surprises en cas de crise.

Le Président a payé un juste tribut d'hommages aux employés de la Banque et il était heureux de voir que les bénéfices permettaient d'ajouter encore cette année une somme de \$10,000 au fonds de pension des employés.

Nous évitons, dans cette courte revue, de citer des chiffres; on les trouvera au rapport; ils proclament assez haut à l'aide des remarques du gérant-général les progrès accomplis. Mais le progrès appelle le progrès et avec le développement continu du pays et de ses

ressources la Banque d'Hochelega devra progresser davantage. Elle prendra la place qui lui revient dans le Grand Nord-Ouest qui se peuple chaque jour davantage et où se créent des centres d'affaires pleins de promesses et d'avenir.

C'est ce que nous avons compris d'après les quelques paroles prononcées par le Vice-Président, M. R. Bickerdike. Déjà la Banque d'Hochelega possède deux succursales dans l'Ouest, l'une à Winnipeg et l'autre à St-Boniface qui lui sont profitables. Il n'y a aucun doute que dans d'autres localités une succursale aurait un égal succès.

Les actionnaires ne pourront que se féliciter de la décision prise par le Bureau de Direction de payer à l'avenir le dividende tous les trois mois.

LES COUPONS D'EPARGNE

La victoire restera à la loi. Nous apprenons avec une vive satisfaction que la Compagnie qui avait émis les coupons d'épargne met bas les armes. Comme nous l'avons rappelé dans notre précédent numéro, les coupons ou timbres de commerce pour être valides au sens de la loi doivent être émis et rachetés par les commerçants eux-mêmes qui les donnent à leurs clients.

Les coupons d'épargne étaient donc émis contrairement à la loi et nous regrettons qu'une vingtaine de marchands environ soient actuellement sous le coup de poursuites pour les avoir distribués.

Les anciens timbres de commerce d'une couleur ou d'une autre ont causé trop de mal au commerce en général pour que nous n'applaudissions pas à toutes les mesures légales prises pour empêcher leur retour sous une forme quelconque.

Nous savons que la loi passée à la dernière session abolissant les timbres et coupons non émis et non rachetables par les marchands eux-mêmes a eu et a